

MARIAGE  
deThéodore Joseph  
Elias  
avec  
Céronie Marie Joseph  
Pirard.

p. un feuillet MB

L'an mil neuf cent un, le <sup>vingt-sixième</sup> jour  
du mois de janvier à trois heures de relevée par devant nous  
Jules Phainevaux, Bourgmestre,

Officier de l'Etat Civil de la commune de Hannesche arrondissement  
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Théodore - Joseph Elias,  
cultivateur ———— âgé de vingt-sept ans né à  
Hannesche, le vingt-huit août mil huit cent septante  
trois,

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Hannesche  
fils majeur et légitime de Florent Joseph Elias, fermier,  
âgé de septante trois ans et de Adélaïde Horbense Joseph  
Duchesne, fermière, son épouse, âgée de soixante sept  
ans, tous deux domiciliés à Hannesche, ici présents et consen-  
tant, lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obligations  
sur la milice, conformément au vœu de la loi du trois juin  
mil huit cent septante.

Et Céronie Marie Joseph Pirard, sans profession,  
âgée de vingt six ans ———— née à Hannesche  
le sept Mai mil huit cent septante-quatre ————  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domiciliée à Hannesche fille majeure et légitime de  
Joseph Pirard cultivateur, âgé de septante ans  
et de Caroline Denis, ménagère, son épouse, âgée de  
soixante cinq ———— ans tous deux domiciliés au dit Hannesche  
ici présents et consentant.

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche six janvier  
courant à dix heures du matin.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé  
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre  
pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu se prenaient  
ment et affirmativement, déclarons au nom de la loi que  
Célestine Joseph Elias et Célestine Marie Joseph Piarard  
sont unis par le mariage et aussitôt les dits époux ont  
avoir arrêté leurs conventions matrimoniales devant  
Verbois notaire à Wasseiges aujourd'hui de  
quoi nous avons dressé acte en présence de Dieudonné  
Roland brigadier des douanes pensionné, âgé de  
septante quatre ans, oncle de l'époux, Louis Elias  
cultivateur âgé de vingt sept ans, frère de l'époux  
pour les deux domiciliés à Hannesche, Gustave Piarard  
ouvrier âgé de vingt deux ans, cousin germain  
l'épouse et Richard Malizoux employé aux  
Chemin de fer, âgé de trente deux ans, cousin germain de l'époux  
ces deux derniers domiciliés à Landenne sur Meuse  
et après lecture du présent acte les parties comparantes  
et les témoins ont signé avec nous à l'exception de  
le père et de la mère de l'épouse qui ont déclaré n'en  
savoir rien. M. Signé,

Célestine Elias      Célestine Piarard  
Célestine Piarard      Louis Elias  
Malizoux      Piarard Gustave  
Hannesche

MARIAGE de

Alphonse Joseph Noël  
avec  
Marie Valérie Sidonie Elias.

L'an mil neuf cent un, le deuxième jour  
du mois de Février à deux heures de relevée par devant nous  
Jules Plainevaux Bourgmestre

Officier de l'Etat Civil de la commune de Hannesche arrondissement  
judiciaire de Hury province de Liège ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Alphonse Joseph Noël, fermier  
— âgé de quarante-cinq ans né à  
Oteppe le cinq juin mil huit cent cinquante-cinq



comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Burdinne  
fils majeur et légitime de Lambert Joseph Noël, en son  
vivant fermier, domicilié à Burdinne, y décédé le vingt-neuf  
Octobre mil huit cent nonante-six, comme il est constaté par  
l'extrait de son acte de décès ci-annexé et de Marie Catherine  
Noël, fermière, son épouse, âgée de septante huit ans,  
domiciliée au dit Burdinne, ici présente et consentant

Et Marie Valérie Sidonie Elias, sans profession  
âgée de trente-quatre ans — née à Hannesche  
le vingt six juillet mil huit cent soixante six,  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domiciliée à Hannesche fille majeure et légitime de Florent  
Joseph Elias, fermier âgé de septante-trois ans et de  
Adélaïde Hortense Joseph Duchesne fermière, son épouse,  
âgée de soixante-sept ans, tous deux domiciliés à Hannesche,  
ici présents et consentants

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche vingt Janvier  
dernier, à dix heures du matin à Burdinne elle en lieu  
le même jour et à la même heure, ainsi qu'il résulte du  
certificat de publication et de non-opposition ci-annexé

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifié  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des articles  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé  
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre  
pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparé-  
ment et affirmativement, déclarons au nom de la loi que  
Alphonse Joseph Noël et Marie Thérèse Sidonie Elias  
sont unis par le mariage et aussitôt les dits époux ont déclaré  
avoir arrêté leurs conventions matrimoniales devant maître  
Fraisont, notaire à Buzonville, le neuf Janvier dernier, ce  
tout quoi nous avons dressé acte en présence de Ferdinand  
Dormal, rentier, âgé de vingt six ans, Victor Delcour  
employé, âgé de trente huit ans, tous les deux domiciliés  
à Oeppe, François Hougardis, instituteur, âgé de  
trente neuf ans, domicilié à Hannesche, et Auguste  
Orban, fermier, âgé de quarante deux ans, domicilié  
à Hingon, témoins non parents des époux, et après  
lecture du présent acte, les parties comparantes et  
les témoins ont signé, avec nous.

Alphonse Noël et Elias

F. Hougardis

Marie Elias, A. Durbrenne

M. C. M. M.

F. Dormal

Orban

V. Delcour  
Hingon

L'an mil neuf cent un, le neuvième jour  
du mois de Novembre à trois heures de relevée par devant nous  
Jules Plainevaux, Bourgmestre

## MARIAGE

de

Louis Joseph

Joachim

veuf de

Ursule Joseph Seruth

et

Caroline Joseph

Stalmans

veuve de

François Joseph

Mélon.

m

Officier de l'Etat Civil de la commune de Hammesche arrondissement  
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Louis Joseph Joachim, marchand  
de vins ———— âgé de soixante huit ans né à  
Merdoorp, le trois juillet mil huit cent trente trois. —

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Ambresin —  
fils majeur et légitime de Louis Joseph Joachim, en son vivant  
cultivateur, domicilié à Merdoorp, y décédé le trois Novembre  
mil huit cent soixante-trois et de Marie Rosalie Faurille,  
en son vivant ménagère, domiciliée à Merdoorp, y décédée le  
vingt-six Octobre mil huit cent septante-un; veuf de  
Ursule Josephine Seruth, en son vivant sans profession  
domiciliée à Ambresin, y décédée le quatorze Novembre, mil  
huit cent soixante-trois; ces extraits, ainsi qu'il conste des  
extraits de leurs actes ci-annexés.

Et Caroline Joseph Stalmans, cabaretière  
âgée de cinquante-neuf ans ———— née à Hammesche  
le vingt-un mars mil huit cent quarante-deux —  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domiciliée à Hammesche fille majeure et légitime de Jean  
François Stalmans en son vivant domicilié à Hammesche,  
y décédé le deux Septembre mil huit cent soixante, comme  
il conste de l'extrait de son acte de décès ci-annexé et de Agnès  
Denis, son épouse, en son vivant, ménagère, domiciliée à  
Hammesche, y décédée le vingt-deux Janvier mil huit cent  
soixante-un, comme il conste de l'extrait de son acte de décès  
aussi ci-annexé, veuve de Jean François Joseph Mélon, en son vivant  
cultivateur, domicilié à Hammesche, y décédé le huit Octobre mil  
huit cent soixante-neuf, comme il conste de l'extrait de son acte de décès ci-annexé  
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche six Octobre  
dernier, à Ambresin elle a eu lieu le même jour ainsi qu'il  
résulte du certificat de publication et de non-opposition ci-  
annexé.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifié  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des articles  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé  
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre  
pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparé-  
ment et affirmativement, déclarons au nom de la loi que  
Joseph Joachim et Caroline Joseph Stalman  
sont unis par le mariage et aussitôt les dits époux ont déclaré  
avoir arrêté leurs conventions matrimoniales devant  
Goossens notaire à Hamant, le quatre Novembre courant  
de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Alexandre  
Laxuelle, fermier, âgé de quatre-vingt-trois ans, Henri Man-  
bach, propriétaire, âgé de quarante-neuf ans, Florent Elias, fer-  
mier, âgé de septante-trois ans et Frédéric Rousseau, propriétaire  
âgé de trente-huit ans, tous les quatre domiciliés à Hamant  
et après lecture du présent acte les parties comparantes et  
témoin ont signé avec nous.

L. Joachim

C. Stalman

M. Mandubert

J. Elias

F. Rousseau

X. Bourguignon

M. Laxuelle

J. P. Laxuelle

MARIAGE  
de

Chérophile Henri  
Joseph  
Elias  
avec  
Mme Jeanne Marie  
dite Saure  
Mabagne.

L'an mil neuf cent un, le septième jour  
du mois de Décembre à trois heures de relevée par devant nous  
Jules Plaineraux, Bourgmestre

Officier de l'Etat Civil de la commune de Hannesche arrondissement  
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Chérophile Henri Joseph Elias  
cultivateur — âgé de vingt-six ans né à  
Hannesche, le onze juillet mil huit cent septante cinq

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Hannesche  
fils légitime de Charles Joseph Elias, aussi cultivateur,  
âgé de soixante-huit ans, domicilié au dit Hannesche,  
ici présent et consentant, et de Cécile Bourguignon, en  
son vivant ménagère, domiciliée à Hannesche, y décédée  
le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq,  
comme il conste de l'extrait de son acte de décès ci-annexé,  
lequel futur époux a justifié d'avoir satisfait à ses  
obligations sur la milice conformément au vœu de la  
loi sur la milice nationale.

Et Louise Jeanne Marie, dite Saure, Mabagne, sans profession,  
âgée de vingt ans, dix mois — née à Iselles, le  
huit février mil huit cent quatre-vingt-un  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domiciliée à Hannesche fille illégitime de Marie Victoire  
Mabagne, gouvernante, domiciliée à Iselles, laquelle  
a donné son consentement aux présentes suivant acte reçu  
de Maître Bouelle, notaire à Burdinne le vingt-huit  
Novembre dernier, enregistré et ci-annexé.

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche vingt-quatre  
Novembre dernier à dix heures du matin, à Iselles, elle a  
eu lieu le même jour ainsi qu'il résulte du certificat de  
publication et de non-opposition ci-annexé.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé  
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre  
pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu se prend  
ment et affirmativement, déclarons au nom de la loi que  
Henri Joseph Elias et Louise Jeanne Marie, dite Laure Montagne  
sont unis par le mariage de tout droit nous avons dressé ce  
en présence de Xavier Bourguignon, cultivateur, âgé de  
soixante ans, oncle de l'époux, Dieudonné Nolan, bijou  
de Douvres pensionné, âgé de septante-cinq ans, oncle de l'ép  
tous les deux domiciliés à Hammeche, Ferdinand Penven  
cultivateur, âgé de quarante-quatre ans, domicilié à  
Outrelouche, cousin de l'époux et Louis Elias, cultivateur  
âgé de vingt-sept ans, domicilié à Hammeche, cousin  
de l'époux et après lecture du présent acte les parties contrac  
tantes et les témoins ont signé avec nous.

Et Elias Laure Montagne et Elias

Mouton Louis Elias  
X Bourguignon Penven

Hameche

Le présent registre contenant quatre actes a été clos et archivé  
par nous Bourgmestre, Officier public de l'état-civil de la commune  
de Hammeche, ce jourd'hui, trente-un Décembre mil neuf cent

Hameche